

Napoléon

EN SEINE-ET-MARNE

AVRIL 1814 : L'ABDICATION ET LE TRAITÉ DE FONTAINEBLEAU

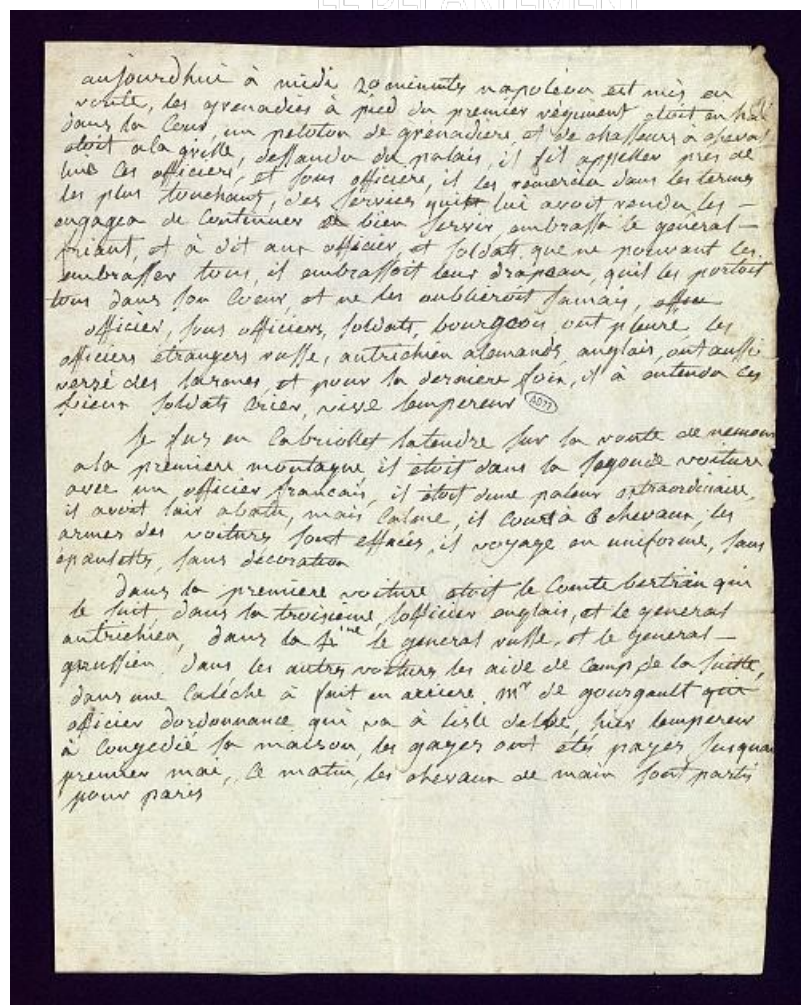
En cette fin d'année 1813, la coalition des Alliés remporte plusieurs victoires contre la France et, lorsque Paris tombe au début du printemps 1814, « voilà le commencement de la fin », pour reprendre la célèbre formule de Talleyrand.



Gravure abdication de Napoléon Ier, 2Fi02510
©AD77

Victorieuses à l'issue de la cruciale « Bataille des Nations » (Leipzig, octobre 1813), les armées de la coalition se sont mises en mouvement vers la France à partir du 15 décembre. Malgré une série de victoires (batailles de Champaubert, Montmirail, Montereau) remportées par Napoléon à la tête d'une armée de jeunes recrues, Paris tombe le 31 mars 1814 après une journée de combats, alors que l'Empereur attend les Alliés à Fontainebleau. Il charge alors son grand écuyer Caulaincourt de négocier avec le tsar Alexandre I^{er}, accueilli par Talleyrand en son hôtel particulier de la rue Saint-Florentin.

Abdication et signature du traité de Fontainebleau



Account of the abdication of Napoleon I, J1339.
©AD77

Le 3 avril 1814, le Sénat prononce la déchéance de Napoléon Ier, « *coupable d'avoir violé son serment et attenté aux droits des peuples en levant des hommes et des impôts contrairement aux institutions* ». Le lendemain, les événements se précipitent à Fontainebleau : la journée s'achève par l'abdication conditionnelle de Napoléon et l'envoi auprès du tsar d'une délégation devant en négocier les contreparties. Napoléon s'y résoud à l'issue d'une discussion avec ses maréchaux. Tandis que les souverains alliés font, le 10 avril, une entrée triomphale dans la capitale, le Sénat appelle au trône le comte de Provence, frère du roi Louis XVI guillotiné sous la Révolution, et futur Louis XVIII.

Le 11 avril, Napoléon signe le traité de Fontainebleau, conclu le 6 avril à Paris entre les maréchaux Ney, Macdonald, le général Caulaincourt, ses plénipotentiaires, et les ministres d'Autriche, de Russie et de Prusse. Il

est ratifié le 14 avril. En application de cet accord, Napoléon abdique sans condition. L'empereur des français « *renonce pour lui, ses successeurs et descendants, à tout droit de souveraineté et de domination en France comme en Europe. Il accepte de résider sur l'île d'Elbe, érigée en principauté, qui sera possédée par lui en toute souveraineté et propriété* ».

Les adieux à la Garde impériale

Dans la cour du Cheval-Blanc, devant l'escalier monumental du château de Fontainebleau, Napoléon Bonaparte fait le 20 avril ses adieux à la Garde impériale. Il baise avec émotion le drapeau que lui présentent les vieux grenadiers et fait la déclaration suivante :

« Soldats de ma Vieille Garde, je vous fais mes adieux. Depuis vingt ans, je vous ai trouvés constamment sur le chemin de l'honneur et de la gloire. Dans ces derniers temps, comme dans ceux de notre prospérité, vous n'avez cessé d'être des modèles de bravoure et de fidélité. Avec des hommes tels que vous, notre cause n'était pas perdue. Mais la guerre était interminable ; c'eût été une guerre civile, et la France n'en serait devenue que plus malheureuse. J'ai donc sacrifié tous nos intérêts à ceux de la patrie ; je pars. Vous, mes amis, continuez de servir la France. Son bonheur était mon unique pensée ; il sera toujours l'objet de mes vœux ! [...] »